

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE SOISSONS

Les Maîtres et les Hôtes du Vendangeoir de Laniscourt au XVIII^e siècle

Les vendangeoirs sont de curieuses propriétés rurales, qui abondent dans les villages du massif pittoresque du sud de Laon.

Monsieur de Sars s'était épris de leur charme, il a relaté leur prestige, après lui, il serait présomptueux de refaire leur éloge folklorique.

Ces maisons au temps du vignoble, étaient à la fois d'agrément et d'exploitation. La possession d'un vendangeoir était le rêve de tout bourgeois, comme celui de la résidence secondaire est devenu celui de tout citadin.

Un de ces immeubles va être le pôle de cette notice. Il se localise à Laniscourt. Il en est deux à ce village qui se font vis à vis, le notre est à gauche ; il fut le plus important, eut qualité de maison seigneuriale. Devenu au siècle dernier propriété Coffignon, il est maintenant siège d'exploitation rurale de la famille Staumont.

Situé au pied de la falaise boisée, et du piton qui supporte le tombeau de Brunehaut, il est renfermé dans un vaste clos fermé de hautes murailles. La grande porte franchie, on aperçoit le long logis des maîtres entre cour et jardin, immeuble caractéristique à deux niveaux, celui du bas correspond au sol de la cour, il est à demi souterrain. Au-dessus de lui est le rez-de-chaussée, local d'habitation ; on y accède du côté de la cour par un escalier perpendiculaire, aujourd'hui à 18 degrés. — A l'opposé, ce rez-de-chaussée surélévé se trouve de plein pied avec le jardin en terrasse.

La partie basse, voûtée et obscure renfermait les celliers, la partie haute aux onze baies côté jardin contenait les appartements, tous desservis par un long couloir latéral.

La cave à vin a son accès dans le clos et, dans l'isolement enfin se dresse un joli colombier circulaire, vraiment féodal, dont la partie basse est voûtée sur arêtes. *(A faire = quatre premières lignes p. 102)*

famille Parat de Clacy revenant, reconnaîtrait les lieux, l'un d'eux ne regretterait que l'absence des futailles dont il abusa. La sé-millante M^{me} Quinquet et le député et ministre Quinette enfin retrouveraient presque leur fameux pommier ; mieux que cela, en écartant la vigne vierge qui s'accroche au jambage de l'accès du pigeonnier, ils reverraient ce qui peut survivre à une passion, et à tant de vicissitudes : un graffite, il s'agit ici d'un cœur transpercé, qui contient leurs initiales S.N. et qui s'accompagne de la date 1791, qui finit de tout authentifier.

Les POSSESSEURS ET BATISSEURS DU VENDANGEOR

La famille Parat de bourgeoisie soissonsaise s'épanouit au temps de Louis XIII. Claude Parat alors écuyer, conseiller secrétaire du Roi est celui qui, après des achats successifs à Soissons, dans la rue Richebourg, édifica le vaste immeuble historique qui est devenu la propriété Noël.

Parat au cours de son existence acquit aussi les seigneuries de Chailvet, Saint-Julien, Royaucourt, et Bas-Chaillevois. Cet enrichi laissa deux fils et une fille.

Les deux fils pénétrèrent plus avant dans la noblesse, ils entrèrent dans l'armée et s'y distinguèrent. La fille épousa un voisin de rue, d'origine compiégnoise nommé Charmolue de la Garde, trésorier de France.

Un des enfants de ce dernier, allait par sa fortune éclipser ses cousins Parat. C'est Jean-François-Claude Charmolue de la Garde, conseiller, secrétaire du roi à Soissons, premier commis de Mgr Desmarests ministre d'état, qui tout d'abord avant 1719 fit l'acquisition de la seigneurie de Laniscourt, il acheta encore en 1714 la prestigieuse vidamé de Clacy et Thierret, et posséda depuis : Chailvet, Royaucourt, et le Bas-Chaillevois.

La seigneurie de Laniscourt, si on se reporte au Laonnois féodal était de consistance insignifiante. Il paraît certain que c'est Charmolue et son épouse (la soissonsaise Crépine Cuyret) qui lui donnèrent quelque apparence cossue en l'ornementant du vendangeoir. Le colombier porte le millésime 1736, les caractéristiques font de l'ensemble une réalisation simultanée.

Notre seigneur de Laniscourt avait plusieurs sœurs, la cadette épousa à Laon Jacques Le Carlier ; de cette union sortit une demoiselle qui contracta le mariage suivant, intéressant de signaler. La cérémonie se fit à Montfermeil en 1715 et l'épouseux était un certain François Poisson. Parmi les témoins le curé notait Charmolue l'oncle seigneur de Laniscourt, sa femme, leur fille et leur gendre Lemée. Il est regrettable pour l'histoire Laonnoise que cette jeune dame Poisson en vint à mourir prématurément, son veuf

A remplacer
du bas de
page 100

Le colombier comme le logis sont revêtus d'un même crépi d'origine. La date 1736 est gravée, c'est bien celle de la construction totale, que l'on a depuis jamais dénaturée. Le clos lui-même, assez abandonné, est envahi d'arbres qui furent à fruits. Je gage que la convola de suite et c'est la remplaçante qui donnera le jour à la marquise de Pompadour.

De Charmolue les domaines passèrent en 1737 à M^{me} Lemée leur fille, épouse d'un conseiller en la Grande Chambre du Parlement. A sa mort ils furent mis en vente et cela nous ramène aux Parat.

Jean PARAT cousin de la défunte acheta Clacy, Thierret, et Laniscourt, c'était en 1752 ; il était ancien officier, frère aussi d'un autre qui plus notoire que lui, avait été gouverneur de l'île Bourbon et était mort à Pondichéry.

Laniscourt tenait un grande place au cœur des membres de la famille Parat. — Depuis le début du siècle, c'est-à-dire depuis qu'ils avaient quitté les charges administratives pour vivre en officiers gentilhommes, ils résidaient au village. Jean Parat au moyen de son acquisition entra dès lors (1752) en maître dans le vendangeoir seigneurial. Il devait y décéder en 1770, après y avoir souffert de pénibles amertumes.

UNE DESAGREABLE MAIS NECESSAIRE LETTRE DE CACHET

Jean n'avait qu'un fils, prénommé Antoine. Lui aussi fut d'épée mais ne dépassa pas le grade de Lieutenant ; âgé de 26 ans en 1745 il se maria à une Laonnoise Marie-Françoise Vairon.

Le ménage ne tarda pas à se dégrader, chacun des époux oublia les vertueuses traditions de leurs lignées, et cela est l'origine d'un singulier et pénible drame.

L'inconduite était commune, chacun de son côté dissipait sa fortune et donnait le plus pernicieux exemple à leur progéniture.

La mesure se trouvant dépassée en 1760, les deux familles jugèrent l'heure venue d'arrêter le scandale et de soustraire leurs noms à la honte. Elles firent comme il était d'usage appel à la juridiction du roi, celle qui après enquête, délivrait des lettres de cachet.

L'assemblée des parents fut unanime pour solliciter trois décrets :

1^o) L'interdiction de Parat et de sa femme et leur mise à l'abri de récidive.

2^o) La nomination de tuteurs et curateur pour les cinq enfants mineurs. M^{me} Parat (malgré les 18 enfants qu'elle avait eus, était fort peu maternelle).

3°) La vente de biens mobiliers pour acquitter les dettes du ménage.

Le bailliage de Laon consentit à tout. M. Parat fut renfermé aux Bons Fils de Lille et madame au couvent Notre-Dame de Braine. Quant aux enfants, ils furent mis en pension par les soins de leur oncle Foucault, seigneur de Coucy-les-Eppes.

Si la chronique de M^{me} Parat va s'étouffer derrière les grilles, il n'en sera pas de même de celle de monsieur. La correspondance des intendants nous a permis de le suivre jusque 1788 ; nous allons le voir durant ces 28 années toujours regimbant et jamais amendé.

Nous voyons en 1762 M. Parat le père, seigneur de Laniscourt affaibli par l'âge (il atteint 86 ans), se laisse toucher par des sollicitations d'amis de son fils, consent de signer un placet. Les portes de Lille s'ouvrent et le fils regagne Laniscourt où il recourt à ses turpitudes. Le père se ressaisit, il croit l'écartier de ses fréquentations en l'isolant aux Picpus, sur la montagne de Vailly. Là les débordements continuent, les religieux décident qu'il ne pourra sortir de l'enceinte du couvent, que seulement en compagnie du supérieur. Rien n'y fait, fatigués d'un tel hôte, les religieux portent leur plainte au roi, qui, par ordre de 1767 ordonne le bannissement à 30 lieues de Laon.

Parat n'est pas fou, il ne tient pas à errer sans argent, il a foi encore en la mansuétude paternelle et revient sous son toit. Il n'y était pas depuis six semaines que ses dépenses menaçaient d'acculer ses enfants au stade de la mendicité. Le père en fut réduit à adresser le dévoyé en pension, à la Charité de Château-Thierry, et pendant ce temps une nouvelle assemblée familiale réclamait une seconde lettre de cachet et demandait que l'incarcération soit cette fois au plus loin, aux Frères des écoles chrétiennes de Marville, près Nancy.

L'administration était fort soucieuse dans ces sortes d'affaires, elle ne décidait qu'après de saines enquêtes ; elle en appela au prieur de Château-Thierry et lui demanda un rapport. Le prieur, lui aussi criait grâce :

« Il n'a pu s'accoutumer à la régularité de la maison (écrivait-il « au sub délégué), il s'y est mal comporté, vivant crapuleusement « et fréquentant la lie du peuple, il s'enivre... Je vous supplie très « humblement par la bonté que vous avez pour notre ordre, de le « retirer ; notre maison de force n'est pas faite pour contenir cette « espèce d'homme. »

L'instance traîna un an encore, puis en 1769, après intervention du cardinal de Rochechouart évêque de Laon, l'ordre du roi fut acquis et Parat fut emmené à Marville.

Le silence suivit, le père décéda, le prisonnier se trouva seigneur de Laniscourt. Son interdiction lui pesant, il se persuada qu'un mémoire qu'il fit imprimer et qu'il adressa au ministère lui rendrait ses droits (1784).

Le baron de Breteuil était tout disposé à suspendre le châtiment qui à Nancy durait depuis 15 ans. Sa pitie ne fut pas partagée par les familles, le sub délégué transmit leur effarement :

« Quelle douleur (écrivait-il) pour son fils qui tient ici un rang « si le sieur Parat y réapparaissait et justifiait les craintes du « supérieur où il est détenu... les familles ont donné aux enfants « qui étaient au nombre de 4, une éducation relative à leur « naissance, l'aîné a servi avec distinction en Amérique pendant « 8 années en qualité de capitaine ; il a pris un établissement à la « Guadeloupe, il en est arrivé avec son épouse et deux enfants, « il y a 8 mois... »

M. de Breteuil ne savait comment donner une solution équitable, il envisageait une libération, loin de Laon, accompagnée d'une pension. Il éprouva les parties une année encore, puis résolut la libération.

Alors la réplique familiale ne se fit pas attendre, elle était virulente :

« l'élargissement du sieur Parat exciterait une réclamation de tous « les ordres de notre ville, car on s'y souviendra longtemps que ce « gentilhomme n'a jamais tenu que la conduite la plus honteuse et « plus révoltante... »

Les lettres des Frères des Ecoles de Marville venaient à l'appui, toutes annonçaient « que le sieur Parat n'est plus chez lui, que l'animal, et qu'il n'est plus qu'un être brut dans toute la force du terme. »

C'est le dernier document du dossier. Ce qui est sûr, c'est que si la Révolution, qui explosera l'année suivante, libéra le réprouvé, il ne réapparut pas dans la région.

A L'ABBAYE DE BRAINE, LES PARAT ET QUINQUET

Transportons-nous maintenant à l'abbaye de Notre-Dame de Braine. C'était une communauté bénédictine, dont les bâtiments se voient toujours. Au cœur de la petit cité, ils en sont les plus importants, derrière leurs façades s'étendent de vastes et verdoyants jardins.

On se souvient que M^{me} Parat y fut reléguée dès 1760, elle n'y vécut pas seule, car c'est là aussi qu'on avait placé ses fillettes, deux d'entre elles y prirent le voile, l'une à 20 ans en 1769, l'autre

à 26 ans en 1781. Une troisième Jeanne-Louise Parat s'y trouvait aussi, laquelle, au moment où nous sommes arrivés atteignait 28 ans environ. C'est elle qui va nous mettre en liaison avec M^{me} Quinquet qui, à partir de ce moment sera notre principale source narrative.

Qui était M^{me} Quinquet ? — L'aînée des enfants de riches laboureurs de Mortefontaine en Soissonnais. La bonne éducation qu'elle avait reçue des Ursulines de Crépy-en-Valois, n'avait pas chez elle contenu des appétits que son honorable famille trouvait prématurés. La demoiselle s'était rebellée et avait imposé un gendre « taré et passablement usé » lui disait-on, mais qui tout de même était un avocat de Soissons, Jacques-Charles-Nicolas Quinquet, d'une famille de bourgeoisie cotée parmi les meilleures. M^{me} Quinquet se soucia peu des perturbations politiques et sociales de son temps, sa vie allait s'écouler dans la tradition sensuelle du XVIII^e siècle, en marge des principes moraux. Les années passant, lorsqu'elle verra diminuer la qualité, le nombre de ses galants et se tarir leur générosité, alors elle demandera à la littérature de quoi subsister.

De 1798 à 1806 ses romans se succèderont. Le premier d'entre eux, long de trois volumes s'intitule : Illyrine ou l'écueil de l'inexpérience, il est sa propre autobiographie. Cet ouvrage, après identification des personnages et des lieux est fort intéressant pour la région ; il contient une ample documentation, propre à émailler d'épisodes frivoles et scabreux les annales de Mortefontaine, Hautefontaine, Ferme de l'Epine, La Ferté-Milon, Soissons et aussi de Coucy.

A Coucy, c'est chez M^{me} Régale de Romery cousine de Quinquet que se faisaient les réunions. La même dame Régale née Dumoulin, il est intéressant de le signaler en passant, est celle qui plus tard attacha à Coucy, le Chevalier de l'Epinois, son neveu, l'historien des sires. Elle est encore la tante des Millon de Montherlant suffisamment connus.

Pour en finir avec Braine, je me contente selon Illyrine de signaler que l'abbaye était florissante sous la houlette de la mère Lions d'Epaux qui, quoique « vieillie mais très despote », endurait près de sa communauté, une société de pensionnaires et d'hôtes qui ne s'ennuyait guère. Ne nous en étonnons pas puisque nous savons par M^{me} de Genlis, que la même vie joyeuse se retrouvait chez les autres bénédictines d'Origny-Sainte-Benoîte. M^{me} Quinquet vint à Braine pour prêter ses services à l'accouchement clandestin d'une jeune amie (M^{le} de F*), c'est un accident d'escarpolette qui avait provoqué cette naissance prématurée. Là Suzanne Quinquet se lia avec M^{le} Parat qui était son aînée, celle-ci lui rendit quelques services et obtint de venir s'asseoir au foyer des Quinquet.

« M^{le} Parat était jolie, avait de l'esprit, assez de distinction et beaucoup d'usage du monde » mais elle était aussi calculatrice et

perfide, elle dissimulait le souvenir de relations qu'elle avait entretenues six ans plus tôt avec M. Quinquet.

On comprend qu'à Soissons, rue Neuve (actuelle rue Plocq), la maison devint vite un « enfer » ; le pis c'est qu'elle abrita deux événements qu'à tort ou à raison on dit heureux. — Je passe sur les conflits, la disparition soudaine de l'invitée les apaisa. L'on apprit après que M^{me} Parat venait de saisir « une balle au bond », qu'elle avait épousé un garde du corps noyé de dettes, qui avait été trop heureux de trouver une femme qui voulait bien les payer. »

Des actes officiels ont confirmé qu'à Braine le 12 Décembre 1789, M^{me} Parat réglait sa pension au couvent ; deux jours plus tard, après publication d'un seul ban, elle se mariait avec Messire Pierre de Bourmonville, garde du corps de Monsieur, d'estimable famille Ardennaise.

Suzanne sut aussi qu'ils s'étaient retirés dans une maison de campagne de famille, Laniscourt se devine, c'est là qu'en 1790 naquit leur fils.

Les heures devenaient critiques, au même moment les révolutionnaires procédaient à l'inventaire de l'Abbaye de Braine, on ferma sa chapelle en avril 1791, et en 1792 seize religieuses professes et huit converses s'obstinaient toujours à vivre en communauté. On les expulsa en octobre et il semble étonnant que les deux religieuses Parat ne suivirent pas comme d'autres leur vieille abbesse dans le privé. L'une désira se retirer à Laon, l'autre à Couvrelles.

1791 - « L'HERMITAGE » - LE REPRESENTANT QUINETTE

Du vendangeoir endormi des Parat décadents, la chronique va passer à des heures paradisiaques ; heures criminelles aussi, dont l'actrice principale M^{me} Quinquet (née Suzanne Giroust) restera sans remords. Evoquant son mari elle écrira : « Il ne sut pas profiter de la délicatesse de mes sentiments et de l'ardeur de mes passions ». Et encore, « sa trahison avec M^{me} Parat, fut une des plus cruelles que j'endurais de ma vie. » Ces griefs expliquent en partie la lézarde qui s'est produite dans l'accord conjugal dès décembre 1789, elle ne fera que s'élargir malgré la naissance d'une enfant.

Non sans beauté, douce, fière, et enjouée (c'est encore elle qui le dit) elle ne manque pas d'être courtisée. Le flatteur qu'elle préféra fut Quinette.

Nicolas-Marie Quinette était un autre Soissonnais, avocat, qui comme Quinquet avait accepté les idées nouvelles, et qui, comme lui s'était lancé plein de fougue dans le mouvement réformateur.

Tous deux avaient défendu contre Laon, les prérogatives de Soissons à l'assemblée de Chauny (Mai 1790). Au cours des délibérations qui avaient suivi, Quinette avait accédé au poste envié d'administrateur du département ; Quinquet avait du se contenter des fonctions d'administrateur pour le district de Soissons. Sur un autre théâtre, Quinette vainquit les hésitations de l'épouse de Quinquet et usa de son triomphe sans vergogne. Retenu maintenant au chef lieu et les billets enflammés ne lui suffisant pas, l'épouse coupable accepta d'aller le joindre, tantôt à Anizy, tantôt à Laon, où elle se rendait costumée en jeune homme. Là l'administrateur, soucieux de sa propre réputation, ne la recevait pas chez son logeur (l'imprimeur Courtois), mais dans une auberge.

Quinette insatiable obtint plus encore. Le 14 Juillet 1791 il était descendu à Soissons en compagnie d'un ami, la nuit s'était passée en folies, folies qu'avait partagées l'ami avec Judith sœur de Quinquet. Au petit matin il fallait fuir le scandale, les deux messieurs du département déposèrent les deux femmes près d'Anizy, chez une dame de connaissance, leur promettant de trouver un refuge où elles pourraient attendre l'oubli.

Ce refuge, Quinette le trouva de suite et il l'appela « l'Hermitage ».

« Etes-vous fou (lui répondit Suzanne), des parterres de fleurs, « des jardins, un verger, l'entrée d'une porte-cochère superbe, un « joli pavillon en ardoises, une basse-cour, un colombier, comment « pouvez-vous nommer cela un ermitage ? » C'était le vendangeoir de Laniscourt que M. C... (lacy) acceptait de louer pour trois mois.

La description que la belle en fit à une amie, par épître, est une photographie qui n'a pas pâli, qu'on en juge, dans l'abrégué que voici :

« C'est un bijou figures-toi au bord d'un petit bois, un charmant « pavillon couvert en ardoise entre cour et jardin, exhaussé d'un « perron de 12 degrés, un première pièce qui donne sur la cour et « le jardin qui sert de salle à manger, etc. des jardins délicieux, « un verger immense, et tout cela est bordé par une chaîne de « montagnes d'un côté, de l'autre un rideau de bois. Mais de toutes « ces beautés la plus célèbre est un pommier, qui est à l'entrée « du verger, extrêmement touffu et tellement penché, qu'il a l'air « de former un berceau ; le gazon qui est dessous en quantité, est « du plus beau vert, semble inviter à se reposer, on est garanti du « soleil sous l'épaisseur de son feuillage ; et c'est là le trône de « l'amour, c'est là le siège de nos plaisirs !... Et mon amant, le « croirais-tu ? porte l'extravagance la nuit, lorsque nous sommes « couchés, jusqu'à nous lever pour aller saluer l'aube du jour « sous le pommier. Tu penses bien que nous avons le lit d'honneur « dans le salon : eh bien ! il ouvre toutes les portes du salon et de « la salle à manger pour aller rendre hommage à la nature sous « le pommier. »

La vie clandestine y fut gaie, la lieue qui sépare Laon de Laniscourt permettait à Quinette de venir le soir. D'autres fois il apportait des provisions de gala et des collègues dont furent Jean Debry, l'abbé Martin.

Illyrine aime la nature, dans certaines pages elle décrie la vie des villes et leur fracas. Ailleurs elle semble prévenir les plaisirs qu'elle goûtera à Chaillot avec un nouvel ami (Hérault de Séchelles) :

« Une chaumière, une table et un lit sont avec l'amour le parfait « bonheur ; et puis il y a des arbres, des gazons. Un gazon vaut « mieux qu'une ottomane, des arbres qu'un lambris doré ! Ces « riches décosrations rendent toujours l'amour sérieux ; cet enfant « se plaît bien mieux aux champs ; la simplicité est plus d'accord « avec son innocence. »

Elle raffole du cidre du pays, vante la saveur de ses artichauts. Au cours de la journée il lui arrive de broder, de confectionner des cravates décorées de la silhouette du pommier ; généreuse à ses heures elle se prend même à songer à son mari et à sa fille...

Il est un événement important qui vint distraire ses rêveries : celui des élections qui se firent à Laon, dans la cathédrale, du 4 au 9 et jusqu'au 13 septembre 1791. L'Assemblée Constituante se retirait et il y avait lieu d'élire les députés de la Législative.

Trois compétiteurs soissonsais étaient en présence : Quinette, Quinquet, et Fiquet, et l'on savait qu'il ne fallait attendre que deux élus. Les combinaisons électorales déjà sordides, l'amante et l'épouse était en transe, elle souhaitait l'élimination de Fiquet. « Mon mari a des talents, de la représentation, de l'éloquence, » disait-elle à l'amant en le suppliant de faire quelque chose pour lui. Quinette songeait à lui d'abord, et répondait : « avec de l'esprit, des talents, il ne fait que des maladresses, je crois que ton mari ne fera jamais rien. »

Quinquet on le comprend fort, s'entêtait à ne pas s'allier au séducteur. Fiquet fit son profit de la discorde, il fut élu le premier, le 8 septembre. Le duel des deux rivaux suivit, et Quinquet en fut le perdant.

Les élus devaient gagner Paris au plus vite. Quinette passa sa dernière nuit à Laniscourt : « Nous fûmes faire nos adieux au pommier, à tous les arbres qui nous avaient couverts de leur ombre, à la petite fontaine, au berceau de vignes, au bois des adieux, à celui des rendez-vous, aux rochers; (de Gargantua) dont la cime orgueilleuse avait aussi, au déclin d'un beau jour servi de couvert à l'amour ! ». C'était la fin de leur bonheur sans mélange, Suzanne savait fort bien que la vie de Paris et les ambitions du parvenu allaient tout altérer. Elle rentra à Soissons,

consola Quinquet qui s'était déjà mis à la boisson, et grâce à son influence lui fit confier la charge de procureur syndic du district.

Il est normal de quitter ici Illyrine. Quelques compléments tout de même s'imposent : esclave de sa passion, et des exigences du Représentant, elle accepta son décisif embarquement pour Cythère. Elle se fixa à la capitale, où ses relations s'étendirent dans le milieu de la nouvelle société. Elle y brillera, non en courtisane, mais en « femme galante », sa prose détaille la multiplicité de ses aventures, son côté piquant ne fait pas grâce du comportement, en déshabillé, des grands acteurs de cette période dramatique. Ceux-ci ou tout au moins les plus prestigieux furent les généraux Biron, Dumouriez, Bender l'Autrichien, — les politiques : Fabre d'Eglantine, l'abbé d'Espagnac, Hérault de Séchelles...

Les contemporains durent se disputer les volumes qu'elle signait du pseudonyme G... de Morency, plus pour l'anecdote que pour leur présentation littéraire, laquelle cependant par sa naïveté et candeur dans le vice, n'est pas parfois sans charme.

C'est par sa captivité en Autriche que Quinette est devenu personnage historique. Suzanne le revit après sa libération et lui remit un bel exemplaire d'Illyrine. Il s'était marié aussitôt, à Vervins (1796) avec une demoiselle Périn. Le Directoire le porta au pinacle un instant, en le faisant ministre de l'Intérieur (1799). Deux ans plus tard, la divorcée de Quinquet ne le flattait pas dans son nouveau roman intitulé « Rosalina ou les surprises de l'amour et de la nature » : son portrait achevé elle terminait par cette invective amère : « O Quinette ! applique tes mains sur ton front et, si tu es encore susceptible de honte, oseras-tu jamais les retirer ! N'es-tu pas le premier qui m'ait jetée entre les « Ecueils de l'inexpérience ? » et, malgré ton « pouvoir suprême », ne m'y as-tu pas abandonnée ? Cependant qu'il t'était facile de me dédommager de mes « naufrages. »

LES DERNIERS PROPRIÉTAIRES DE LANISCOURT

La Révolution éparpilla les membres de la famille propriétaire du vendangeoir. François de Paule Parat émigra en 1791 et ne reviendra pas de la Guadeloupe où il était retourné. Le chevalier de Bournonville son beau-frère émigra aussi ; ce fut le motif qui amena sa femme (la demoiselle Parat dont il a été parlé) devant le maire de Laniscourt en 1792 demander et obtenir le divorce. Elle agissait on s'en doute, bien pour sauvegarder ses intérêts matériels. Cette précaution n'empêcha pas qu'elle fut incarcérée à Laon, comme suspecte, l'année suivante.

Les époux Bournonville se réunirent après la tourmente, ils se trouvèrent les derniers survivants des historiettes qui viennent d'être contées. Le chevalier, veuf depuis 12 ans mourut à Laon en 1843, après avoir fondé à Laniscourt un *De Profondis* chanté.

La famille Parat s'est éteinte en 1880, au vendangeoir, exactement alors qualifié de château. Son dernier représentant était le vicomte de Clacy, venu de Guadeloupe, ancien officier de la Grande Armée et de la Restauration. Sa bienveillance était proverbiale, cependant des dissentions d'origine politiques l'amènèrent, âgé de plus de 80 ans, en 1874, à poursuivre à travers mille difficultés, un combat de prétoire dont on parla beaucoup :

Le maire de Laniscourt, en même temps conseiller général du canton, repoussait la demande de dommages de guerre du vicomte. Le motif était qu'une grande fête, fort pavoiée, avait été donnée en 1871 par l'armée Saxonne dans la cour du château « à la suite de cette orgie honteuse (lit-on sur la délibération du conseil municipal), il a du être causé certains dommages dont l'auteur seul (M. Parat) doit être responsable, attendu qu'il n'a pu entrer dans la pensée du législateur de payer les violons des Français qui ont fait danser les Prussiens, sur nos ruines. » Les sept conseillers municipaux avaient signé ce texte.

M. de Clacy ainsi diffamé obtint la condamnation des édiles au tribunal de Laon. Le jugement fut confirmé après appel en cour d'Amiens — puis annulé en cassation et renvoyé à Douai, où, définitivement en 1876, le dernier des Parat sortait triomphant et en tout honneur.

Bernard ANCIEN.

Textes de la lecture faite au congrès. — Un appendice comportant notes complémentaires et références sera donné dans le volume qui fera suite.